

GUIDE PRATIQUE

ABONNEMENT GRPS

📶 VOTRE INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE

Suite à l'annonce faite par Orange annonçant la fin de la gestion des lignes RTC, le système de Téléalarme évolue lui aussi. Aujourd'hui nous vous proposons une Téléalarme avec une carte SIM complètement indépendante de votre ligne téléphonique.

📶 DÉGROUPEMENT TOTAL (Abonnement fournisseur Internet)

> Vous avez un accès Internet avec dégroupage total des lignes

Vous ne possédez pas de ligne France Télécom ou alors vous possédez un abonnement avec un autre fournisseur que France Télécom ?



Nous installerons un appareil équipé d'une carte SIM (Multi opérateur : Orange-SFR-Bouygues) sans prise téléphonique.

📶 VOTRE INSTALLATION ÉLECTRIQUE

> Vous disposez d'une prise aux normes et alimentée



L'ENSEMBLE DE CES CONDITIONS SONT RÉUNIES,
L'INSTALLATION DE L'APPAREIL TÉLÉALARME EST POSSIBLE

TÉLÉALARME

54, avenue Marcel-Berthelot • 38200 Vienne

☎ 04 37 04 82 50 • @ telealarme@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Vienne
Condrieu
Agglomération

❖ FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL



LE VOYANT **BLANC** ALLUMÉ EN CONTINU VOUS INDIQUE QUE VOTRE APPAREIL FONCTIONNE CORRECTEMENT.

Vous pouvez l'utiliser dès que vous en éprouvez le besoin. Si le voyant blanc est éteint, vérifiez que l'appareil ne soit pas sur « Arrêt » : veuillez prendre contact avec le Service Téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération ou avec l'astreinte.

- > La Téléalarme vous permet de contacter le centre d'écoute Téléalarme depuis toutes les pièces de votre domicile, dans un périmètre d'environ 80 mètres.
- > Tous les appels émis par la Téléalarme sont dirigés vers un numéro Indigo commençant par 0 820 22

Le coût de ces appels est de 0,12 € hors taxes par minute (sauf pour les GPRS).

INFORMATIONS CONCERNANT LA BATTERIE :

- Dès que la batterie de l'appareil est faible, ou en cas de panne de courant, l'astreinte Téléalarme est alertée par un sms automatique.
- En cas de coupure de courant, l'appareil **continue de fonctionner** à l'aide de sa batterie.



- > **Ne jamais débrancher votre appareil**, ni la prise électrique, ni la prise téléphonique.
- > Si vous déménagez ou avez besoin de déplacer votre appareil, **contactez le Service Téléalarme**.
- > Si le voyant de votre appareil clignote ou est éteint, appelez un technicien au 06 27 08 60 96 (24 h/24).
- > **Ne jamais laisser vos clés sur la porte**.

❖ MAINTENANCE DE L'APPAREIL DE TÉLÉALARME

- > Pour garantir le bon fonctionnement de votre Téléalarme, **une vérification automatique est faite tous les 7 jours**. Vous ne vous occupez de rien, c'est automatique et ne provoque aucun dérangement.

> Chaque mois, en complément des tests automatiques effectués par l'appareil, un délégué de votre commune vient vérifier le bon fonctionnement du déclencheur de votre Téléalarme.



> Avec ces tests automatiques et celui effectué par le délégué, vous verrez chaque mois au moins 5 appels de type « Indigo » sur votre facture de téléphone, pour un montant d'environ 1,50 € tous les 2 mois, sauf si vous avez l'abonnement GPRS (Communications prises en charge dans l'abonnement).

> À tout moment, si vous constatez par vous-même un défaut ou une panne sur votre appareil : **CONTACTEZ LE TECHNICIEN D'ASTREINTE AU 06 27 08 60 96 (24 h/24).**

❖ FACTURATION

> **En cas d'hospitalisation de plus d'1 mois (30 jours consécutifs)** : faire parvenir à votre commune un bulletin de situation, pour suspendre la facturation.

> **Pour la maintenance** : vous n'avez rien à payer concernant la maintenance de votre appareil. Toutes les interventions techniques et d'astreinte sont comprises dans votre abonnement Téléalarme.

❖ DIALOGUE AVEC LE CENTRE D'ECOUTE TÉLÉALARME DÈS QUE VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE, 24 h/24 :



> **Appuyez sur le bouton déclencheur** (au centre de votre bracelet ou sur votre appareil de Téléalarme).

> **Ne cherchez pas à vous rapprocher de votre téléphone.**

> Rapidement, sans décrocher votre téléphone, vous êtes **mis en relation avec un opérateur Téléalarme.**

Dans le cadre d'un partenariat avec les Sapeurs-Pompiers de l'Isère, le Service Départemental d'Incendie et de Secours assure l'écoute de la Téléalarme dans ses locaux.

L'opérateur fait tout de suite le nécessaire pour vous venir en aide et met en œuvre les moyens adaptés à votre situation :



> S'il s'agit d'une situation d'urgence vitale, il fait intervenir les Sapeurs-Pompiers.



> Si ce n'est pas une urgence vitale, le centre d'écoute vous met en relation avec le 15 (SAMU) par téléphone : une discussion entre vous, le sapeur-pompier et le médecin du SAMU permettra de préciser le diagnostic et de déterminer avec vous la meilleure prise en charge. A partir de là, il peut faire partir d'autres secours : ambulance privée, médecin (dans ce cas, le déplacement est à votre charge).



> Il informe un de vos contacts de votre appel et lui demande de se déplacer à votre domicile pour préciser la situation, et, éventuellement, ouvrir la porte aux secours.

❖ RÔLES DES « CONTACTS » OU « INTERVENANTS » TÉLÉALARME

> Lorsque vous remplissez votre dossier d'abonnement, vous inscrivez les coordonnées d'un ou plusieurs « contacts » ou « intervenants ». Ce sont des personnes de confiance habitant à proximité de chez vous, et qui peuvent se rendre à votre domicile dans un délai de 15 minutes maximum.

Il est très important de confier vos clés à ces « contacts », car ce sont eux qui, selon le cas :

- Vous rendront visite pour s'assurer que tout va bien,
- S'occuperont de régler les soucis qui ne relèvent pas de la compétence des secours,
- Viendront ouvrir votre porte aux secours si besoin.

> Lorsque vous appelez le centre d'écoute Téléalarme, il prend contact avec les personnes inscrites sur votre dossier, dans l'ordre indiqué, et demande à la première qu'il parvient à joindre de :

- Se rendre à votre domicile,
- **Signaler sa présence à vos côtés en déclenchant un appel de Téléalarme,**
- **Ouvrir la porte aux secours, si nécessaire.**